

# BOEKEN LIVRES

## ***Jean-François Henrotte et Yves Poulet, Droit des technologies de l'information – Normes belges, européennes, internationales et autres textes, Larcier 2004, 714 p.***

Larcier avait publié il y a deux ans (en néerlandais) le recueil de textes normatifs du professeur Dumortier et de M. Taeymans. C'était un modèle du genre: sur 138 pages étaient recueillis tous les textes essentiels.

L'ouvrage recensé se démarque par rapport au modèle initial de plusieurs façons, outre son volume.

La sélection de textes et sa structure indiquent que les auteurs n'ont pas entendu se limiter aux aspects technologiques purs ou aux problèmes de preuve, aspects centraux dans l'ouvrage de Taeymans et Dumortier qui avaient opéré une sélection assez judiciaire des matières. La structure de l'ouvrage: commerce électronique, vie privée, e-govern-

ment, droit pénal, droit de la propriété intellectuelle, droit social, santé, droit fiscal, révèle l'ambition des auteurs. La sélection des textes est donc très large et fait la part belle aux textes de l'union européenne.

Par ailleurs l'ouvrage est annoté et contient de nombreuses références de doctrine et d'excellents aperçus des travaux préparatoires divers. Les références de jurisprudence par contre sont moins fournies.

L'ouvrage est donc tout à fait utile et pratique, notamment à tous ceux qui doivent conseiller l'entreprise. En plus, les auteurs s'engagent à le mettre à jour en permanence par leur site web...

## ***Frans Ponet, De overeenkomst van internationaal wegvervoer/CMR (troisième édition), Kluwer, 1011 p.***

Nos lecteurs connaissent l'auteur qui, dans la ligne de ses publications antérieures, apporte une nouvelle pierre, non négligeable, à la littérature juridique, toujours plus enrichissante, de langue néerlandaise en matière de transport.

La préface décrit, avec modestie mais précision et exactitude, la méthode suivie, à savoir l'examen de la jurisprudence relative au transport CMR, en cumulant les informations déjà contenues dans la première et la deuxième édition, datant respectivement de 1979 et de 1986, constituant ainsi un résumé de la jurisprudence des années 1963 à 2003.

Il ne s'agit pas, au sens traditionnel, d'un ouvrage de doctrine dans la mesure où l'auteur s'abstient volontairement de commentaires personnels, en limitant son apport à la rédaction des résumés des décisions jurisprudentielles et à leur classification, selon le procédé, auquel nous nous sommes accoutumés, consistant à décrire les diverses tendances jurisprudentielles dans l'application ou l'interprétation des diverses questions évoquées.

L'ouvrage, conçu en chapitres conformes à la logique traditionnelle, fait précéder chaque chapitre d'une table des matières très détaillée et d'une grande utilité.

La méthode suivie implique qu'il s'agit uniquement d'une description de la jurisprudence, sans référence à la doctrine, et sans donc tenir compte du caractère souvent plus systématique d'une analyse doctrinale ni des impulsions, idées nouvelles et comparaisons caractéristiques d'un ouvrage doctrinal. Ceci n'est nullement une critique de l'ouvrage mais une

constatation qu'il faut garder à l'esprit pour tirer de l'ouvrage l'utilité et l'apport incontestable qu'il donne, sans omettre de consulter par ailleurs la doctrine.

La jurisprudence ainsi réunie provient évidemment de Belgique, dans les diverses revues juridiques classiques à l'exception toutefois, curieusement, des publications, autres que très anciennes, de la *Revue de jurisprudence de Liège, Mons et Bruxelles*, du *Journal des Tribunaux* et du *Rechtskundig Weekblad*, dans lesquels l'on trouve pourtant les décisions en matière de transport qui ne sont pas toujours publiées ailleurs. L'on ne trouve pas non plus de référence aux décisions, si nombreuses et souvent si intéressantes, que l'on retrouve dans la publication, certes plus confidentielle, faite par la Belgische Vereniging voor Zeerecht – Association belge de droit maritime ("*Transportrechtspraak*" B.V.Z.-A.B.D.M.). La jurisprudence française, telle que publiée au *Bulletin des Transports et de la Logistique* et la jurisprudence hollandaise, telle que publiée dans *Schip & Schade* sont consciencieusement répertoriées, mais non les autres publications de ces deux pays. L'on trouve également un certain nombre de décisions allemandes, autrichiennes, anglaises etc., lorsqu'elles sont publiées dans des revues belges, essentiellement le *European Transport Law*, sous réserve de l'une ou l'autre décision anglaise publiée dans le *Lloyd's Law Report*.

L'outil d'information est donc riche mais, comme nulle chose au monde, il ne peut être complet ni parfait.

Dans le cadre du présent bref commentaire, il n'est pas nécessaire d'entrer dans la discussion des multiples controverses jurisprudentielles actuelles dont l'ouvrage se fait

l'écho. Le plaisir de cette découverte doit être laissé au lecteur.

Jacques Libouton

***J. Stuyck, Handelspraktijken, in Beginselen van Belgisch Privaatrecht, XIII, Handels- en Economisch recht, 2. Mededingingsrecht, A. Story-Scientia, 2<sup>ème</sup> édition, 2004***

L'ouvrage de référence sur les pratiques du commerce, que W. Van Gerven et J. Stuyck avaient publié en 1985 dans la même collection, n'avait jamais jusqu'ici fait l'objet d'une seconde édition, malgré l'adoption de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur – la "LPCC" ("WHPC", en néerlandais). C'est aujourd'hui chose faite grâce à J. Stuyck qui a, seul, remis le métier sur l'ouvrage.

L'auteur réussit le tour de force de susciter presque à chaque page l'envie d'entamer la discussion avec lui (à propos, parmi quantité d'autres exemples, de la vente à perte de service – p. 163, n° 197 et p. 176, note 181; de l'effet limitatif du droit de la concurrence *sensu stricto* sur la LPCC – pp. 188-191, n°s 226 à 229; du concours et de la coexistence des responsabilités contractuelles et extracontractuelle en matière de concurrence déloyale – pp. 67-71, n°s 70 à 76 – ou encore de la publicité faisant référence à des tests comparatifs effectués par des organisations de consommateurs – p. 225, §§ 261-262). Il donne à réfléchir; on est loin ici des ouvrages de vulgarisation écrits sans âme et sans vision personnelle. Dès la lecture de la table des matières – insérée en tête du livre et complétée, à la fin de celui-ci par un index (qui aurait pu être plus détaillé et comprend malheureusement

quelques erreurs – *Nobody's perfect!*) – on a une bonne idée de la façon dont J. Stuyck entend aborder la matière: en fonction des lignes de force de la LPCC et point du tout de la structure (des plus critiquables) de celle-ci.

C'est ainsi qu'après avoir rappelé le contexte dans lequel la LPCC fut adoptée et les objectifs poursuivis par le législateur, il examine tour à tour: le champ d'application de la loi (en approfondissant particulièrement la notion, si alambiquée, de "vendeur", au sens de l'art. 1.6), l'action en cessation et les sanctions, les actes contraires aux usages honnêtes (pour lesquels, après avoir rappelé ceux des auteurs qui l'ont précédé, il propose son propre "catalogue"), la publicité (sans oublier de mentionner à ce propos les principales réglementations à vocation verticale, établies par des lois particulières), l'information du consommateur, l'appellation d'origine, la protection contractuelle du consommateur et, enfin, les ventes réglementées. Chaque réglementation particulière comprise dans la LPCC est également jaugée à l'aune du droit européen.

Forcément incontournable.

Andrée Puttemans

***K. van Duyse, R. Deblauwe, H. Dubois, B. Peeters, L. Spincemaille, W. van Eeckhoutte, Tiberghien – Handboek voor fiscaal recht 2004, Larcier, 2004, 1369 p.***

De jaarlijkse uitgave van het handboek heeft de kwaliteiten van zijn voorgangers in die zin dat geheel het fiscaal recht (inclusief internationaal en Europees recht en zelfs de EBA!) op enkele honderden bladzijden wordt bestreken. De essentiële aspecten van de fiscale regelgeving worden behandeld inclusief een soms kritische noot.

De noodzaak om het boek in een nog hanteerbaar formaat te publiceren heeft helaas tot gevolg gehad dat bepaalde passages zo kort worden gehouden dat een voorafgaande basis-kennis van de materie soms vereist is om het boek nuttig te

kunnen gebruiken: het boek moet dan beschouwd worden als een inleiding en de degelijke bibliografie en goed geselecteerde rechtspraak helpen de lezer verder. De "Tiberghien" mag zeker niet verliezen wat zijn hoofdtrouw is: in een enkel boek de kern aanbieden van al wat fiscaal is. Maar die kern verdient soms wat meer uitleg (douanerecht omvat bv. maar een dertig pagina's). Wat geschreven wordt is in elk geval correct, ophelderend en niet ingegeven door een blinde passie tegen de fiscus: dit mag zeker niet gezegd worden van alle fiscale handboeken.

***Yves Pouillet, Alexandre Cruquenaire, Nicolas Daubies, David De Roy, Séverine Dusollier, Thierry Lambert, Jean-François Lerouge, Christophe Steyaert, Anne Willems, Droit de l'informatique et des technologies de l'information – Chronique de jurisprudence 1995-2001, Larcier 2003, 228 p.***

Yves Pouillet constate avec justesse que tous les domaines du droit sont touchés par le phénomène de l'informatique. Il est étonnant de constater combien un phénomène technique à pu

exercer une influence sur les relations sociales et transformer le droit matériel.